

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie maritime

**Décision n° 50 du 6 janvier 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : IOCJ1100142S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 4836 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029455S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2011 :

Brun Pascal	Nigend : 123 199	Numéro de livret de solde : 5 251 816
-------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2011 :

Lagautriere Robert	Nigend : 140 780	Numéro de livret de solde : 8 092 852
--------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2011 :

Auffret Jacques	Nigend : 118 245	Numéro de livret de solde : 8 092 972
-----------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 6 janvier 2011.

Le colonel,
commandant la gendarmerie maritime,
G. STRUB